

Délibération du conseil municipal

DU 11 juillet 2008

n° 31

page 1/1

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : Rénovation urbaine d'Ozon – Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place et du carrefour Winston Churchill

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Plaine d'Ozon, la ville de Châtellerault souhaite redonner une centralité à la place et au carrefour Winston Churchill.

Cette revalorisation devra apporter aux habitants du quartier un meilleur cadre de vie et de meilleures conditions de circulation et de sécurité. Elle doit renforcer l'attractivité commerciale par la mise aux normes du commerce non-sédentaire tout en offrant un environnement valorisé au commerce sédentaire.

* * * * *

VU l'article 24 du code des marchés publics relatifs aux procédures de concours,,

VU la convention de projet de rénovation urbaine du quartier de la Plaine d'Ozon signée le 30 mars 2007 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,

VU la délibération n°13, du 10 avril 2008, nommant les membres du jury du concours,

VU l'avis du jury de concours du 12 mai 2008,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de missionner un maître d'œuvre pour l'aménagement de la place et du carrefour Winston Churchill,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de confier la mission à la société Atelier Cité Architecture, sise 66 rue Boulanger – 75010 PARIS, pour un montant global de 144 017 € T.T.C. (120 415,55 € H.T.),

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 820 – 2031 – OP102 – 4600 (N71-01).

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 22.07.08 n° 8248

Publié en mairie

Le 17.07.08

Le Maire

Jean Pierre ABELIN